

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL308

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons que l'expérimentation des cours criminelles se poursuive.